

Certificat individuel

Utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires

sécurité

Objectif :

- Dans le cadre du plan Ecophyto 2018, et suite au Grenelle de l'Environnement, tous les professionnels utilisant des produits phytosanitaires doivent être en possession du certificat individuel correspondant à leur activité:
- Dirigeant ou salarié d'exploitation agricole ou d'entreprise de prestation de service (travaux agricoles, paysagiste, dératisation désinsectisation et désinfection)
- Applicateur en collectivité territoriale
- Distributeur / Vendeur de produits phytosanitaires à usage professionnel ou grand public
- Conseiller pour l'usage des produits phytosanitaires

La formation à l'utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires est nécessaire pour obtenir la délivrance du certificat individuel.

Contenus :

- Chaque type de certificat prévoit un référentiel de formation défini dans l'arrêté du MAAF (21 octobre 2011).
- Connaissance de la réglementation liée aux produits phytosanitaires
- Situations d'exposition aux produits phytosanitaires, mesures de prévention et premiers secours.
- Produits phytosanitaires et environnement: diffusion et moyens permettant de limiter cette dispersion
- Alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : stratégies et mise en œuvre.

	Durée de la formation
Dirigeant et salarié d'exploitation agricole - Salarié en travaux et services	2 jours
Dirigeant en travaux et services	3 jours
Applicateur en collectivité territoriale	2 jours
Distribution / vente de produits professionnels ou grand public	3 jours
Conseil à l'usage des produits phytosanitaires	4 jours

Antenne CFPPA des Hautes-Pyrénées

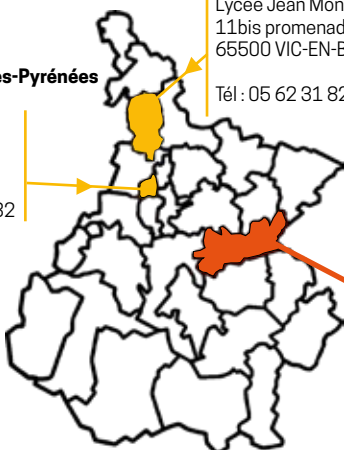
LPA Adriana
54 route de Pau
65000 TARBES

Tél : 05 62 93 07 32

Antenne CFPPA des Hautes-Pyrénées

Lycée Jean Monnet
11bis promenade des acacias
65500 VIC-EN-BIGORRE

Tél : 05 62 31 82 00



131 rue du Bidalet 65300 Lannemezan
Tél : 05 62 98 07 94 - Fax : 05 62 98 30 20
cfppa.lannemezan@educagri.fr
formagri-65-vic.fr

